



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SCRUBS SURFACE

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 30.08.2021

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit SCRUBS SURFACE

N° article 043372

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Groupe de produits désinfectant

Usages identifiés comme pertinents  
SU20 Services de santé  
SU22 Utilisations professionnelles Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat)  
PC8 Produits biocides (par ex. désinfectants, antiparasitaires)  
PROC10 Application au rouleau ou brossage  
ERC11B Large utilisation dispersive en intérieur d'articles et de matières longue durée avec niveau de libération élevé ou prévu

Mises en garde relatives à l'utilisation Aucune contre-indication n'est identifiée.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

###### Producteur

Nom de société ITW Spraytec

Adresse postale 42, rue Gallieni

Code postal F-92600

Ville Asnières sur Seine

Pays FRANCE

Numéro de téléphone +33(0)1.40.80.32.32

Fax +33(0)1.40.80.32.30

E-mail [infofds@itwpc.com](mailto:infofds@itwpc.com)

Site Internet

[www.itwpc.com](http://www.itwpc.com)

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence

Description: 8-12, Mo.-Fr. +49(0)7128/9292-13

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la  
Règlementation (CE) n° 1272/  
2008 [CLP / GHS]

Flam. Liq. 2; H225; En fonction des données d'essai.

Eye Dam. 1; H318; Méthode de calcul.

STOT SE 3; H336; Méthode de calcul.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger (CLP)



Composition sur l'étiquette

Ethanol 24 g, 1-Propanol 37 g, / 100 g

Mentions d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P261 Éviter de respirer les vapeurs.  
 P280 Porter des gants de protection.  
 P314 Consulter un médecin en cas de malaise.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P404 Stocker dans un récipient fermé.  
 P501 Éliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.

Informations d'étiquetage  
supplémentaires

EUH 066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3. Autres dangers

Description générale des risques

Le produit est facilement inflammable.  
 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
 Risque de lésions oculaires graves.

Effets environnementaux

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu	Remarques
Lingettes comprenant :				
1-Propanol	N° CAS: 71-23-8 N° CE: 200-746-9 N° index: 603-003-00-0 N° d'enregistrement REACH: 01-2119486761-29-xxxx	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	30 – 60 %	
Ethanol	N° CAS: 64-17-5 N° CE: 200-578-6 N° index: 603-002-00-5 N° d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43-xxxx	Flam. Liq. 2; H225	15 – 30 %	
Observations relatives aux composants	Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents: >30%: désinfectant . Le texte intégral pour toutes les mentions de danger est présenté dans la rubrique 16.			

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Généralités	Retirer la victime de la source de contamination.
Inhalation	Air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec la peau	Rincer avec de l'eau.
Contact avec les yeux	Important ! Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Risque de provoquer une lésion permanente si l'œil n'est pas immédiatement rincé. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Transporter immédiatement à l'hôpital ou chez un spécialiste des yeux. Continuer le lavage pendant le transport à la salle d'urgence.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau ou de lait à boire aux personnes conscientes. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Équipement de protection personnel recommandé pour le personnel de premiers secours	Utilisez les équipements de protection personnelle nécessaires. Équipements de protection personnelle, voir section 8.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets aigus	Le contact avec le produit chimique concentré peut très rapidement causer de graves dommages oculaires et même la cécité.
Symptômes et effets différés	L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut entraîner des symptômes comme des maux de tête, des vertiges, des fatigues, de la nausée et dans certains cas, des pertes de conscience.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autres informations

En cas de contact inconscience ou de l'œil immédiatement un médecin / contact ambulatoire. Fiches de données de sécurité montrent.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

En cas d'incendie, utiliser une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée.

Moyen d'extinction inapproprié

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion

Le produit est inflammable et peut, en cas d'échauffement, dégager des vapeurs qui forment des mélanges explosifs vapeur-air. En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'emballage fermé. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utilisez les équipements de protection personnelle nécessaires. Équipements de protection personnelle, voir section 8.

Procédures de lutte contre l'incendie

Respecter les instructions en cas d'incendie de la société.  
En cas d'une pollution de l'eau, aviser les autorités concernées.  
De l'eau pulvérisée peut être utilisé pour disperser les produits déversés et les éloigner de l'endroit exposé et pour les diluer à fin d'obtenir des mélanges ininflammables.  
Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Porter un équipement de protection approprié. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau.  
Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber les déversements avec une matière absorbante non inflammable. Laver la zone contaminée à l'eau.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Autres instructions

Voir sections 8 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols et le contact avec la peau et les yeux.  
Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit bien ventilé. Ne pas conserver près de sources de chaleur ni n'exposer à une température élevée.

### Conditions de conservation sécurisée

Mesures techniques et conditions de stockage

Respecter les règles relatives aux liquides inflammables.

Température de stockage

Valeur: -5 – 25 °C.

Stabilité au stockage

Conservation : 24 mois.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail dans la section 1.2

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom du composant	Identification	Valeurs limites	Année
1-Propanol	N° CAS: 71-23-8	Valeur limite (8 h) : 500 mg/m <sup>3</sup> Valeur limite (8 h) : 200 ppm	
Ethanol	N° CAS: 64-17-5	Valeur limite (8 h) : 1000 ppm Valeur limite (8 h) : 1900 mg/m <sup>3</sup> <b>Valeur limite (court terme)</b> Valeur: 5000 ppm <b>Valeur limite (court terme)</b> Valeur: 9500 mg/m <sup>3</sup>	Année: 2018

### DNEL / PNEC

Composant

1-Propanol

DNEL

**Groupe:** Professionnel**Voie d'exposition:** Aigu par inhalation (systémique)**Valeur:** 1723 mg/m<sup>3</sup>

**Groupe:** Professionnel  
**Voie d'exposition:** Long terme par voie cutanée (systémique)  
**Valeur:** 136 mg/kg

**Groupe:** Professionnel  
**Voie d'exposition:** Long terme par inhalation (systémique)  
**Valeur:** 236 mg/m<sup>3</sup>

**Groupe:** Consommateur  
**Voie d'exposition:** Aigu par inhalation (systémique)  
**Valeur:** 1036 mg/m<sup>3</sup>

**Groupe:** Consommateur  
**Voie d'exposition:** Long terme par voie cutanée (systémique)  
**Valeur:** 81 mg/kg

**Groupe:** Consommateur  
**Voie d'exposition:** Long terme par voie orale (systémique)  
**Valeur:** 61 mg/kg

**Groupe:** Consommateur  
**Voie d'exposition:** Long terme par inhalation (systémique)  
**Valeur:** 80 mg/m<sup>3</sup>

## PNEC

**Voie d'exposition:** Eau douce  
**Valeur:** 10 mg/l

**Voie d'exposition:** Eau de mer  
**Valeur:** 1 mg/l

**Voie d'exposition:** Produits alimentaires  
**Valeur:** 10 mg/l

**Voie d'exposition:** Sédiments d'eau douce  
**Valeur:** 22,8 mg/kg dw

**Voie d'exposition:** Sédiments d'eau de mer  
**Valeur:** 2,28 mg/kg dw

**Voie d'exposition:** le sol  
**Valeur:** 2,2 mg/kg

**Voie d'exposition:** Station d'épuration des eaux usées STP  
**Valeur:** 96 mg/l

## Composant

Ethanol

## DNEL

**Groupe:** Consommateur  
**Voie d'exposition:** Long terme par voie orale (systémique)  
**Valeur:** 87 mg/kg bw/day  
**Référence:** ECHA

**Groupe:** Professionnel  
**Voie d'exposition:** Aigu par inhalation (local)  
**Valeur:** 1900 mg/m<sup>3</sup>  
**Référence:** ECHA

**Groupe:** Professionnel

PNEC

**Voie d'exposition:** Long terme par voie cutanée (systémique)**Valeur:** 343 mg/kg bw/day**Référence:** ECHA**Groupe:** Professionnel**Voie d'exposition:** Long terme par inhalation (systémique)**Valeur:** 950 mg/m<sup>3</sup>**Référence:** ECHA**Groupe:** Consommateur**Voie d'exposition:** Long terme par inhalation (systémique)**Valeur:** 114 mg/m<sup>3</sup>**Référence:** ECHA**Groupe:** Consommateur**Voie d'exposition:** Aigu par inhalation (local)**Valeur:** 950 mg/m<sup>3</sup>**Référence:** ECHA**Groupe:** Consommateur**Voie d'exposition:** Long terme par voie cutanée (systémique)**Valeur:** 206 mg/kg bw/day**Référence:** ECHA**Voie d'exposition:** Sédiment**Valeur:** 2,9 mg/L**Voie d'exposition:** Eau**Valeur:** 0,96 mg/L**Voie d'exposition:** Eau**Valeur:** 0,79 mg/L**Voie d'exposition:** Eau**Valeur:** 2,75 mg/L**Voie d'exposition:** Station d'épuration des eaux usées STP**Valeur:** 580 mg/L**Voie d'exposition:** Sédiment**Valeur:** 3,6 mg/kg sediment dw**Voie d'exposition:** le sol**Valeur:** 0,63 mg/kg soil dw**Référence:** ECHAInventaire des mesures de gestion  
des risques humains

Données insuffisantes.

Inventaire des mesures de gestion  
des risques environnementaux

Données insuffisantes.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Signalisation de sécurité



### Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Mesures techniques visant à éviter l'exposition	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en co-opération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Assurer l'accès à une douche oculaire pour un rinçage rapide.
---	--

### Protection des yeux / du visage

Protection des yeux adéquate	Porter des lunettes de sécurité approuvées. EN 166.
------------------------------	---

### Protection des mains

Protection de la peau / des mains, contact de longue durée	Conditions normales d'utilisation pas de protège-main.
--	--

### Protection de la peau

Mesures supplémentaires pour la protection de la peau	Aucune prescription particulière.
---	-----------------------------------

### Protection respiratoire

Protection respiratoire nécessaire à	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Type A EN 143/EN149.
--------------------------------------	---

### Risques thermiques

Risques thermiques	Voir section 5.
--------------------	-----------------

### Maîtrise adéquate de l'exposition environnementale

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Voir section 6.
--	-----------------

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	lingettes humides
Couleur	Incolore.
Odeur	Odeur d'alcool.
pH	Statut: À l'état de livraison Valeur: ~ 8,0
Point / intervalle de fusion	Commentaires: Aucunes informations notées.
Point d'ébullition	Commentaires: Aucunes informations notées.
Point d'éclair	Valeur: 28 °C



Taux d'évaporation	Commentaires: Aucunes informations notées.
Inflammabilité	Non déterminé.
Limite d'explosivité	Commentaires: Non déterminé.
Pression de vapeur	Commentaires: Non déterminé.
Densité de vapeur	Commentaires: Non déterminé.
Densité	Valeur: ~ 0,89 kg/l.
Solubilité	Commentaires: Entièrement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/ eau	Commentaires: Non déterminé.
Température d'auto-inflammation	Commentaires: Non déterminé.
Température de décomposition	Commentaires: Non déterminé.
Viscosité	Commentaires: Pas pertinent.
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
Propriétés oxydantes	Ne répond pas aux critères relatifs aux comburants.

## 9.2. Autres informations

### Risques physiques

Contenu de VOC Valeur: ~ 536 g/l

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Commentaires Aucunes informations notées.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable à température normale et l'emploi recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions  
dangereuses Voir section 10.4 et section 10.5.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Aucune information.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO2).

## Informations complémentaires

Autres informations

Aucunes informations notées.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant

1-Propanol

Toxicité aiguë

**Effet testé:** LD50

**Voie d'exposition:** Oral

**Valeur:** > 1870 mg/kg

**Espèces d'animaux de laboratoire:** Rat

**Effet testé:** LD50

**Voie d'exposition:** Dermique

**Valeur:** 4032 mg/kg

**Espèces d'animaux de laboratoire:** lapin

**Effet testé:** LC50

**Voie d'exposition:** Inhalation (vapeurs)

**Durée:** 4 heure(s)

**Valeur:** > 33,8 mg/l

**Espèces d'animaux de laboratoire:** Rat

Composant

Ethanol

Toxicité aiguë

**Type de toxicité:** Aigu

**Effet testé:** LD50

**Voie d'exposition:** Oral

**Valeur:** 10470 mg/kg

**Espèces d'animaux de laboratoire:** Rat

**Référence d'essai:** OECD Guideline 401

**Type de toxicité:** Aigu

**Effet testé:** LC50

**Voie d'exposition:** Inhalation.

**Durée:** 4 heure(s)

**Valeur:** 117 -125 mg/L

**Espèces d'animaux de laboratoire:** Rat

**Référence d'essai:** OECD Guideline 401

Autres données toxicologiques

Le produit n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

## Autres informations concernant les risques de santé

Évaluation de la toxicité aiguë, classification

Pas d'indication de toxicité aiguë.

Inhalation

À des concentrations élevées, les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Les vapeurs et aérosols peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une

	irritation de la gorge et la toux.
Contact avec la peau	Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner des rougeurs, du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration.
Contact avec les yeux	Peut entraîner des blessures permanentes de l'œil, surtout si le produit n'est pas IMMÉDIATEMENT rincé en cas de contact direct avec l'œil.
Ingestion	L'ingestion peut causer irritation du tractus gastro-intestinal, vomissements et diarrhée.
Sensibilisation	Pas d'indication de sensibilisation cutanée ou respiratoire.
Évaluation de la mutagénicité des cellules germinales, classification	Pas d'indication de mutagénicité des cellules germinales.
Évaluation de la cancérogénicité, classification	Pas d'indication de cancérogénicité.
Évaluation de la toxicité reproductive, classification	Pas d'indication de toxicité pour la reproduction.
Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, classification	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - expositions répétées, classification	Pas d'indication de toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée.
Évaluation des dangers d'aspiration, classification	Pas d'indication de danger par aspiration.

## 11.2 Autres informations

Autres informations	Aucun symptôme spécifique noté.
---------------------	---------------------------------

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Composant	1-Propanol
Toxicité aquatique, poissons	<b>Type de toxicité:</b> Aigu <b>Valeur:</b> 4555 mg/l <b>Durée d'exposition:</b> 96 heure(s) <b>Espèces:</b> Pimephales promelas
Composant	1-Propanol
Toxicité aquatique, crustacés	<b>Type de toxicité:</b> Aigu <b>Valeur:</b> 1000 mg/l <b>Durée d'exposition:</b> 48 heure(s) <b>Espèces:</b> Gammarus pulex  <b>Type de toxicité:</b> Aigu <b>Valeur:</b> 3644 mg/l <b>Durée d'exposition:</b> 48 heure(s) <b>Espèces:</b> Daphnia magna
Écotoxicité	N'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Description et évaluation de la persistance et de la dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Composant 1-Propanol

Biodégradabilité **Valeur:** 83 %  
**Méthode:** OECD 301D  
**Période de test:** 5 jour(s)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation, évaluation Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est miscible avec l'eau. Peut être diffusé dans les réseaux d'eau.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'évaluation PBT et vPvB Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

## 12.7. Autres effets néfastes

Informations écologiques supplémentaires Aucune.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination appropriées du produit chimique Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

Méthodes d'élimination appropriées de l'emballage contaminé Éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux réglementations locales en vigueur.

Code de déchets CED Code de déchets CED: 0706 déchets provenant de la FF DU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques

Classé déchet dangereux: Oui

Conditionnement EWL Code de déchets CED: 0706 déchets provenant de la FF DU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques

Classé déchet dangereux: Oui

Autres informations Pendant la manipulation des déchets, il faut prendre en considération les mesures de précaution s'appliquant à la manipulation du produit. Le code CED vaut pour le reste du produit dans sa forme pure.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

ADR/RID/ADN	3175
IMDG	3175
ICAO/IATA	3175

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition correct en anglais ADR/RID/ADN SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

Désignation technique/Substance dangereuse anglais ADR/RID/ADN Ethanol, 1-propanol

ADR/RID/ADN SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

Désignation technique/Substance dangereuse ADR/RID/ADN Ethanol, 1-propanol

IMDG SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

Technical name/Danger releasing substance IMDG Ethanol, 1-propanol

ICAO/IATA SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

Désignation technique/Substance dangereuse ICAO/IATA Ethanol, 1-propanol

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN 4.1

Code de classification ADR/RID/ADN F1

IMDG 4.1

ICAO/IATA 4.1

## 14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN II

IMDG II

ICAO/IATA II

## 14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG Polluant marin No

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Pas pertinent.

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Nom du Produit SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

## Autres informations utiles

Étiquette de danger ADR/RID/ADN	4.1
Étiquette de danger IMDG	4.1
Étiquette de danger ICAO/IATA	4.1

### ADR/RID Autres informations

Code de restriction de tunnel	E
Catégorie de transport	2
N° de danger	40

### IMDG Autres informations

EmS	F-A, S-I
-----	----------

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres informations sur l'étiquette Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Législation et réglementation	<p>Code du travail – Quatrième partie, Livre Ier, Titre V, Chapitre III : Jeunes travailleurs, avec modifications.</p> <p>Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.</p> <p>Code de l'environnement – Titre IV, Chapitre Ier, Sous-section 2 : Classification des déchets.</p> <p>Ce produit est classé comme cosmétique et répond à toutes les exigences de le règlement (CE) N° 1223/2009 relative aux produits cosmétiques et de la réglementation nationale sur les produits cosmétiques.</p> <p>RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.</p> <p>RÈGLEMENT (UE) No 528/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.</p>
-------------------------------	--

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée Non

## RUBRIQUE 16: Autres informations

---

Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseils relatifs à la formation	Ne nécessite aucune formation spécifique, mais l'utilisateur doit avoir lu et compris cette fiche de sécurité. L'utilisateur doit avoir été correctement instruit quant à l'exécution du travail, aux caractéristiques dangereuses du produit et de toutes les mesures de sécurité nécessaires.
Informations ajoutées, supprimées ou modifiées	Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente de la fiche de données de sécurité sont signalées par des lignes verticales dans la marge de gauche.
Version	1